

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS**  
**81380**



N°20 /2023

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### Modificatif Numérotation Impasse du Rat

**Le Maire de la commune de LESCURE D'ALBIGEOIS**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28 ;
- Vu l'article R 610-5 du code pénal prévoyant que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe
- Vu l'arrêté n°034/2015 de numérotage portant attribution des numéros de voirie **Impasse du Rat** ;
- Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;
- Considérant qu'il y a lieu d'attribuer un nouveau numéro dû à une nouvelle construction.

## ARRÊTÉ

**Article 1<sup>er</sup>** : il est prescrit la numérotation suivante sur l'impasse du Rat.

Il est donc prescrit la numérotation suivante sur l'Impasse du Rat :

Côté Gauche :

Section	N° Parcelle	N° de l'habitation
AC	94p	41
AC	181	85
AC	183	85 Bis
AC	101	87
AC	77	109
AC	151	169

Côté Droit :

Section	N° Parcelle	N° de l'habitation
AC	84	130
AC	162	158
AC	161	178

**Article 2** : Une ampliation du présent arrêté sera transmise auprès du service du cadastre, du centre des Impôts, des services de La Poste, du commissariat d'Albi, du SDIS, d'ENEDIS, d'Orange, de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et du service d'Etat civil de la Mairie de Lescure d'Albigeois.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 24/02/23

**Le Maire,**  
**Elisabeth CLAVERIE**



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été reçu en préfecture le.....et affiché le 24/02/2023, lui ayant été précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou publication.